

Séance du 31 mars 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à Mme Lauqué, M. Causse à Mme Bisauta, M. Lozano à Mme Chevrel, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Toponymie – Dénominations de voies.

La présente délibération, sur propositions de la commission extra-municipale « patrimoine et toponymie » du 7 mars 2011, a pour objet d'attribuer un nom aux voies suivantes :

Giratoire à l'intersection de l'avenue du Polo et de l'avenue de l'Ursuya : giratoire du Polo

Giratoire à l'intersection de l'avenue Alsace-Lorraine et du boulevard Jean Jaurès : giratoire Jean Jaurès.

Giratoire à l'intersection du chemin de Loung et du chemin de Sanguinat : giratoire de Loung

Giratoire à l'intersection du chemin de Sanguinat et de la rue d'Arrousets : giratoire de Sanguinat

Giratoire à l'intersection de la rue de Chalibardon et de la rue de la Tillole : giratoire de la Tillole

Giratoire à l'intersection de la rue de Chalibardon et de l'avenue Benjamin Gomez : giratoire de Chalibardon

Giratoire à l'intersection du chemin des Barthes et de l'avenue Roger Maylie : giratoire des Marais

Giratoire à l'intersection de la rue des Pontots et du chemin de Sabalce : giratoire de Sabalce

Giratoire à l'intersection de la rue Raoul Perpère et du chemin de Sabalce : giratoire de Perpère

Giratoire à l'intersection du chemin des Barthes et du boulevard du BAB : rond-point Jorlis

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces dénominations.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.